



SESSION
25/03/2024

DÉPARTEMENT DE L'ARDECHE

ARRONDISSEMENT DE PRIVAS

Envoyé en préfecture le 27/03/2024

Reçu en préfecture le 27/03/2024

Publié le

ID : 007-210703195-20240325-DELIB2024_016-DE



COMMUNE DE LE TEIL

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Exercice :	29	L'An Deux Mille Vingt Quatre, le vingt-cinq mars dans la salle Caravane Monde, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni en session ordinaire sur convocation en date du 19 mars 2024 et sous la présidence de Monsieur Olivier PEVERELLI, Maire.
Présents :	24	
Absents :	5	
Pour :	26	<u>Présents (24)</u> : C. Bayle, A. Bornes, R. Buard, J. Chabaud, A. Chezeau, R. Dersi, P. Diatta, V. Faure-Pinault, M. Galiana, S. Garraud, B. Gleyze, G. Griffe, C. Guillot, J. Heyndrickx, M. Jouve, A. Laville, N. Mazellier, A. Mazeyrat, J.P. Michel, B. Noël, O. Peverelli, N. Segueni, P. Tolfo, M. Vallon.
Abstention :		
Contre :		
		<u>Excusés avec pouvoir (2)</u> : A. Boukal (pouvoir à Mme Tolfo), S. Lorenzo (pouvoir à A. Laville).
		<u>Excusée sans pouvoir (1)</u> : Mme Gaillard.
		<u>Absentes (2)</u> : Mme Keskin, Mme Valla.
		<u>Secrétaire</u> : M. Chezeau

Objet : Modification du système de vidéoprotection existant sur la commune

Monsieur le Maire rappelle que la commune dispose d'un dispositif de vidéoprotection qui comprend 29 caméras sur la voie publique répondant aux objectifs de sécurité des personnes, de prévention des atteintes aux biens, de protection des bâtiments publics, de lutte contre les dépôts d'ordures sauvages, de prévention d'actes terroristes ou de trafics de stupéfiants.

Il précise que ces caméras sont principalement installées aux entrées de ville (avenue du pont du Rhône, rond-point Bénistant, Boulevard Pasteur, rond-point Croix-Rouge, carrefour D86/rue du Jumelage, rue Charles de Gaulle) ainsi qu'en centre-ville (rue de la République, Place Sémard, place René Cassin).

Considérant l'intérêt de compléter le dispositif existant en équipant l'entrée sud de la ville (avenue Paul Langevin) ;

Considérant la possibilité de solliciter de la part de l'État un cofinancement à 50 % du coût d'acquisition des équipements concernés ;

Le Conseil municipal,
Après Avoir Délibéré,

APPROUVE la proposition de compléter le dispositif de vidéoprotection existant en équipant en 2024 l'entrée sud de la ville (avenue Paul Langevin).

DIT que les crédits correspondants seront inscrits aux Budgets concernés.

Envoyé en préfecture le 27/03/2024

Reçu en préfecture le 27/03/2024

Publié le

ID : 007-210703195-20240325-DELIB2024_016-DE

S'LO

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter le soutien financier de l'État à hauteur de 50 % des sommes engagées.

Pour extrait conforme

Le Maire,



Olivier PEVERELLI



Le Secrétaire de séance,



Aurélien CHEZEAU